



**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM**

**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**

Séance du 22 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux mai

<p>Nombre Membres</p> <p>En exercice : 23</p> <p><u>Présents :</u> 21 Titulaires 1 Suppléants</p> <p><u>Pouvoir :</u> 1</p> <p><u>Votants :</u> 23 Pour 0 Contre 0 Abstentions</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 13 mai 2026</p> <p>Délibération n° 2026.05.25</p>

A 9h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Florian CHAPUIS, Jocelyne DUPLAIN, Daniel MAISONNIAL, Eric DUBOUCHET, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, François JOLY, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE PRADIER, Daniel DURIEUX (suppléant), Emmanuel SALGADO, Bernard BOURGIE, Jean-Michel POINAS, Jean-Luc BORIE, Jean Paul BRINGER, Michel CHAPUIS, Yves COLOMB, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Karen JOUVHOMME, Gilles KACZMAREK, Franck MARTEL.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Jean Jacques LASHERMES pouvoir à Jean-Pierre SABATIER

Absent excusé :
Denis THOUMY

CREATION DE LA COMMISSION DECHETTERIES ET DESIGNATION DES MEMBRES

En vertu de l'article 10 des statuts du SYMPTTOM, le Comité Syndical forme les commissions nécessaires au bon fonctionnement de chacune des compétences obligatoires ou à la carte (permanentes, temporaires, thématiques ou géographiques).

Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du Comité Syndical.

Elles comprennent les délégués des membres adhérents à la compétence et désignés selon un nombre fixé par la Comité Syndical.

Le Président assure de droit la présidence de toutes les commissions et peut être suppléé par un Vice-Président membre de la compétence objet de la commission.

Le Comité Syndical décide de créer une « commission déchetteries » composée des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants représentant la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron et de la Communauté de Communes des Sucs.

Pour la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron :

- M. BRAYE Yves
- M. CHAPUIS Florian
- MME. DUPLAIN Jocelyne
- M. MAISONNIAL Daniel
- M. PETIT Eric
- M. SKRZYNSKI Luc

Pour la Communauté de Communes des Sucs :

- M. BONNET SAHUC Pierre
- M. DUBOUCHET Éric
- MME. GOUDARD Patricia
- M. LIOGIER Arthur

La commission aura la possibilité de convier à titre consultatif toute personne qu'elle jugera nécessaire (président des intercommunalités, techniciens...).

Selon l'article L 2121-21 du CGCT, l'élection se réalise au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'une commission déchetteries.
- **DESIGNE** comme membre de cette commission les membres proposés et **AUTORISE** à convier si besoin les personnes qu'elle jugera nécessaire à titre consultatif.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

SYMPTOM
Gilles KACZMAREK
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 77 75 11 11